



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau et nature
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques**

Bordeaux, le 4 juin 2026

LA PRÉFÈTE

à

MESSIEURS LES MAIRES

Affaire suivie par :

Christine BARON

Inspectrice de l'environnement

Nos réf. : D26-00257

Tél : 05 47 30 51 50

Mél : christine.baron@gironde.gouv.fr

Objet : Système d'assainissement de Bordeaux Louis Fargue
P.J : Arrêté préfectoral d'autorisation n°SEN/2026/05/20-582

Messieurs les maires,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, ampliation de l'arrêté préfectoral n°SEN/2026/05/20-582 en date du 02/06/2026 modifiant pour le compte de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, en application du Code de l'environnement, les dispositions de l'arrêté préfectoral n°SEN/2022/08/11-172 du 22/08/2022 autorisant le système d'assainissement de Bordeaux Louis Fargue.

Conformément à l'article R. 181-44 du Code de l'environnement, il vous appartient d'afficher pendant une durée minimum d'un mois, cet arrêté préfectoral.

À l'issue du délai d'affichage, vous établirez un procès-verbal d'accomplissement de ces formalités que vous me renverrez à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, messieurs les maires, l'expression de ma haute considération.

La cheffe de la division police de l'eau et des
milieux aquatiques

Yolande PEGUIN

Liste des destinataires

Monsieur le maire Place Pey Berland 33000 Bordeaux	Monsieur le maire Place Gambetta – BP 45 33110 Le Bouscat
Monsieur le maire Hôtel de Ville 87, Avenue Charles de Gaulle 33520 Bruges	Monsieur le maire Hôtel de Ville 33320 Eysines
Monsieur le maire 60 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 Mérignac	Monsieur le maire 39 place 5ème République 33600 Pessac
Monsieur le maire Rue Professeur Arnoz - BP 35 33400 Talence	